

POM

**PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE INTERVENANT DANS LE
SECTEUR MINIER**

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU PLAN
DE TRAVAIL 2015-2017 DE
L'ITIE – RDC**

Avec l'appui de :



Lubumbashi, Août 2016

Contact :

Bureau POM

242, Avenue Adoula

Commune de Lubumbashi,

Tél. : +243 99 702 73 15; +243 99 703 54 57; +243 81 857 75 77

Site web: www.pomrdc.org

E-mail : pomkatanga@yahoo.fr; infos@pomrdc.org

Lubumbashi – R.D. Congo

REMERCIEMENTS	4
1. INTRODUCTION	5
1.1. Contexte et justification	5
1.2. Objectif de l'évaluation	6
1.3. Résultats	6
1.4. Méthodologie	6
1.5. Période de référence de l'évaluation.....	7
1.6. Difficultés.....	7
2. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE	8
2.1. Forces et faiblesses du Plan de travail 2015 – 2017 de l'ITIE - RDC par rapport aux exigences de la Norme ITIE 2016 et recommandations.....	8
2.2. Forces, faiblesses par rapport à la mise en œuvre des activités.....	12
2.3. Activités non prévues mais réalisées	35
2.4. Tableau Synthèse du niveau d'exécution physique du Plan de travail.....	37
2.5. Comparaison entre exécution physique et exécution financière des activités (2015) 39	
2.6. Forces, faiblesses par rapport à l'atteinte des résultats et objectifs	40
2.7. Principales Faiblesses et Recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre du Plan de travail 2015 – 2017 de l'ITIE – RDC.....	40
3. CONCLUSION	43
ANNEXES	44
Annexe 1 : Liste des participants à l'atelier d'évaluation du plan de travail 2015-2017 de l'ITIE – RDC.....	44
Annexe 2 : Brève présentation de la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM).....	45
Annexe 3 : Liste des membres de la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM).....	47

REMERCIEMENTS

Le présent document a été réalisé dans le cadre du projet d'appui aux réformes légales et à la transparence en RDC que la POM exécute avec l'appui financier de Natural Resource Governance Institute (NRGI). La POM remercie ainsi NRGI pour cet appui financier sans lequel le présent rapport n'aurait pu être produit.

La POM remercie également toutes ses organisations membres ainsi que leurs délégués qui ont pris part à l'atelier d'évaluation de la mise en œuvre du plan de travail ITIE-RDC 2015-2017, tenu à Lubumbashi, du 12 au 13 mai 2016, et qui a permis d'en identifier les forces et faiblesses et de formuler des recommandations.

Ensuite, la POM remercie Messieurs IBOND RUPAS A'nzam et KABAMBA NGANDU Cyrille qui ont systématisé et consolidé les résultats de l'atelier susmentionné et rédigé ce rapport.

Enfin, la POM remercie toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont concouru à la rédaction de ce rapport, en particulier, Monsieur Jean Pierre OKENDA et Madame Marie LINTZER, qui en ont lu le draft du rapport et en ont fait des commentaires.

Pour la Coordination de la POM

IBOND RUPAS A'nzam

Coordonnateur

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, ITIE en sigle, est une norme internationale qui promeut la bonne gestion des ressources extractives dans les pays qui en sont dotés pour qu'elles constituent un moteur important pour une croissance économique et un développement durable. A cet effet, l'ITIE exige des pays qui la mettent en œuvre d'assurer la transparence en divulguant, à travers les rapports ITIE, les paiements au titre d'impôts, taxes, redevances, droits et avantages divers que les entreprises qui exploitent les ressources extractives (mines, pétrole et gaz) effectuent au profit de l'Etat et des recettes que le Gouvernement perçoit de ces entreprises. L'ITIE exige aussi la publication d'autres informations, notamment celles dites contextuelles, afin de permettre aux parties prenantes et au grand public d'avoir une meilleure connaissance et de débattre du fonctionnement du secteur extractif et de sa contribution au budget de l'Etat en particulier et à l'économie en général.

La RDC est l'un des 51 pays dans le monde qui mettent en œuvre l'ITIE. Elle y a adhéré en 2005 et a acquis le statut de pays candidat en novembre 2007. En produisant son rapport ITIE 2014, la RDC en était à son septième rapport depuis son admission et son troisième rapport depuis sa déclaration en tant que pays conforme en juillet 2014.

La norme ITIE exige que le Groupe multipartite (GMP), organe responsable du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE dans chaque pays, assure ce travail sur la base d'un plan de travail convenu et tenu à jour annuellement, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Au regard de cette exigence, le Comité Exécutif, Groupe Multipartite de l'ITIE – RDC, s'est doté d'un plan de travail triennal pour la période de 2015 à 2017 qui reprend toutes les activités de mise en œuvre dont le coût total est estimé à 12.338.716,00 USD financé en grande partie par le Gouvernement de la RDC¹.

Après près d'un an et demi de mise en œuvre du plan de travail triennal ITIE-RDC 2015-2017, la POM a pris l'initiative de procéder à une évaluation afin d'identifier les forces et les faiblesses qui en découlent et, éventuellement, de formuler des recommandations en vue de l'amélioration de cette mise en œuvre.

¹ Plan de travail : <http://www.itierdc.net/wp-content/uploads/2016/01/Plan-de-Travail-Triennal-2015-2017.pdf>

Note explicative : <http://www.itierdc.net/wp-content/uploads/2016/01/Note-explicative-des-Activités-du-PTT-2015-2017-1.pdf>

1.2. Objectif de l'évaluation

L'objectif sous-tendant l'évaluation du Plan de Travail 2015-2017 de l'ITIE – RDC est que les organisations de la société civile (OSC) apportent une contribution significative à l'amélioration de la transparence par une participation active à la mise en œuvre de l'ITIE et au renforcement de la redevabilité.

1.3. Résultats

Les résultats attendus de cet exercice sont les suivants :

- Les forces et faiblesses du plan de travail de l'ITIE-RDC au regard des exigences de la Norme ITIE 2016 et de sa mise en œuvre identifiées.
- Des recommandations pour la conformité du plan de travail de l'ITIE-RDC à la norme 2016 et pour l'amélioration de sa mise en œuvre formulées et adressées au comité exécutif et au Secrétariat technique.

1.4. Méthodologie

La POM a organisé du 12 au 13 mai 2016, à Lubumbashi, un atelier d'évaluation du plan de travail triennal 2015-2017 de l'ITIE-RDC auquel ont pris part 21 représentants des organisations de la société civile. Au cours de cet atelier, à l'issue d'une analyse critique du Plan de travail au regard des exigences de la Norme ITIE 2016 et de sa mise en œuvre, les participants en ont dégagé les forces et faiblesses et ont formulé des recommandations.

Les forces et faiblesses identifiées et les recommandations formulées ont été systématisées et consolidées par la Coordination de la POM et ont servi à élaborer le projet du rapport d'évaluation. Ce projet de rapport a été partagé avec le Secrétariat Technique de l'ITIE pour ses avis et commentaires. Le projet de rapport a également été partagé avec quelques acteurs de la société civile pour lecture et commentaires. Les différents commentaires reçus ont permis de rédiger la version finale du rapport².

Il est à noter qu'en rapport avec l'évaluation de la mise en œuvre du Plan de travail, un système de cotation a été adopté et utilisé. Pour chaque activité un maximum de 10 points a été assigné par année, soit : 10 points pour 2015 et 10 points pour 2016. Ainsi, pour une activité dont la mise en œuvre n'était prévue qu'en 2015 seulement ou en 2016 seulement, le maximum total retenu est de 10 points. Par contre, pour une activité dont la mise en œuvre était prévue et en 2015 et en 2016, le maximum total est de 20 points.

² Il est à noter que le Secrétariat Technique de l'ITIE RDC n'a transmis aucun commentaire à la POM.

Par la suite, au regard de ces maxima, une cote a été attribuée pour chaque activité suivant son statut : activité non réalisée, réalisée ou en cours de réalisation. Une activité réalisée a reçu la cote de 10/10, une activité non réalisée a reçu la cote de 0/10, et une activité en cours a reçu une cote évaluée en fonction de son degré de réalisation. Pour 2016, l'évaluation n'ayant pris en compte que les 4 premiers mois, pour les activités de l'action 24 (Assurer le fonctionnement du Secrétariat technique), la cotation a été attribuée en considérant cette période comme représentant le 100 % et non le 33,33 % du temps total, cela pour ne pas minorer le taux de réalisation correspondant qui est de 4/4 (100%) et non 4/12 (33,33 %).

Une attention particulière a été portée sur le temps de mise en œuvre des activités (échéance fixée dans le plan) et sur les indicateurs (de réalisation/performance ; de changement : résultat/effet/impact). A cet effet, les termes de référence et rapports de différentes activités postés sur le site internet ITIE-RDC ont été exploités.

1.5. Période de référence de l'évaluation

Du 01 janvier 2015 au 30 avril 2016 (évaluation presque à mi-parcours).

1.6. Difficultés

L'évaluation a été faite sur la base des informations publiées par l'ITIE – RDC sur son site internet. La difficulté majeure a été l'indisponibilité sur ledit site des informations financières détaillées relatives aux activités réalisées et l'inopérationnalité de certains onglets. L'indisponibilité des informations financières détaillées n'a pas permis d'évaluer de manière approfondie l'efficacité de la mise en œuvre du Plan de travail.

2. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

2.1. Forces et faiblesses du Plan de travail 2015 – 2017 de l'ITIE - RDC par rapport aux exigences de la Norme ITIE 2016 et recommandations

Disposition de la Norme ITIE 2016	Référence	Forces	Faiblesses	Recommandations
Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.	E.1.5.	Le Comité Exécutif dispose d'un plan de travail triennal chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE.	<ul style="list-style-type: none"> Après plus d'une année de mise en œuvre, le plan de travail n'a pas encore fait l'objet de revue ni de mise à jour. Les informations documentées relatives au processus d'élaboration du plan de travail indiquent que ce dernier a été adopté au mois de mai 2015, ce qui signifie que pendant une bonne partie de l'année 2015, l'ITIE a été mise en œuvre sans repère. 	<p>Au Comité Exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer la revue et la mise à jour du plan de travail conformément à l'Exigence 1.5.f de la norme 2016. Veiller à ce que le plan de travail soit élaboré avant le début de la période sur laquelle il porte. Par exemple pour le Plan de Travail 2018-2020, le processus de son élaboration devra être achevé au plus tard le 31 décembre 2017.
Le plan de travail doit fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives. Les Groupes multipartites sont invités à considérer l'adoption d'approches innovantes pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE, afin d'améliorer l'exhaustivité des déclarations ITIE et	E.I.5.a	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs du plan sont compatibles avec les principes de l'ITIE. Innovation dans le processus de déclaration à travers l'adoption de la télé-déclaration. 	Le plan de travail n'établit pas de manière précise et systématique le lien entre ses objectifs et les priorités nationales. Par ailleurs, il n'intègre pas certains sujets importants comme la contribution de la mise en œuvre de l'ITIE à:	<p>Au Comité Exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir de manière précise et systématique le lien entre ses objectifs du plan de travail de l'ITIE et les priorités nationales.

la compréhension qu'a le public des revenus ainsi que de favoriser le maintien de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique, les activités du gouvernement et les affaires.			<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration d'un cadre légal et institutionnel cohérent • une meilleure qualité et utilisation des données et la maîtrise du secteur • une gestion transparente, responsable et efficiente des entreprises étatiques 	
Le plan de travail doit refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Groupe multipartite.	E.1.5.b.	Le plan a fait l'objet des consultations avec les parties prenantes ³ et a été adopté par le Groupe multipartite ⁴	La consultation des parties prenantes n'est pas documentée et rendue accessible notamment sur le site web de l'ITIE.	Au Secrétariat Technique : <ul style="list-style-type: none"> • Poster les rapports de consultation sur le site internet de l'ITIE.
Le plan de travail doit inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus. Le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE devra être adapté pour contribuer aux objectifs souhaités tels qu'ils ont été identifiés lors du processus de consultation.	E.1.5.c	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques activités sont mesurables dans le plan. • La Feuille de route de l'année 2015 donne des délais précis pour certaines activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'activités ne sont pas mesurables, les d'indicateurs y relatifs faisant défaut, et n'ont pas de délais précis. • La feuille de route 2016 n'a pas été élaborée 	Au Comité Exécutif : <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les indicateurs objectivement vérifiables lors de la revue et mise à jour du plan de travail • Systématiser⁵ l'élaboration des feuilles de route annuelles et y préciser rigoureusement les délais de toutes les activités
Le plan de travail doit évaluer et exposer les plans destinés à aborder les contraintes potentielles en matière de capacités des entités de l'État, des entreprises et de la société civile qui pourraient	E 1.5.c.i	Le plan a prévu quelques activités de formation.	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan n'identifie pas ni ne présente de manière explicite et systématique les contraintes potentielles en 	Au Comité Exécutif : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer lors de la revue du plan l'identification des contraintes en

³ PV du de la réunion du Comité Exécutif du 16 avril 2015 : <https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvZldwN0YxRE1BRVE/view>

⁴ PV du de la réunion du Comité Exécutif du 20 mai 2015 : <https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvRWJiUWx5OTZhRzg/view>

⁵ L'élaboration de a feuille de route annuelle devrait se faire de manière régulière et en temps opportun, c'est-à-dire avant le début de l'année sur laquelle elle porte

constituer un obstacle à une mise en œuvre efficace de l'ITIE ;			<p>matière de capacités des entités de l'État, des entreprises et de la société civile,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il ne contient pas non plus d'activités d'évaluation qui permettraient d'identifier les contraintes éventuelles à la mise en œuvre de la norme ITIE-RDC ainsi que les actions pour y remédier. 	matière de capacités et des actions pour y remédier
Le Plan de travail doit aborder le périmètre d'application de la déclaration ITIE, en incluant les plans sur la manière de gérer les aspects techniques de la déclaration tels que l'exhaustivité (4.1) et la fiabilité des données (4.9) ;	E 1.5.c.ii	Le plan a prévu des études de cadrage	-	-
Le Plan de travail doit identifier et élaborer des plans pour aborder tout obstacle juridique ou réglementaire qui pourrait nuire à la mise en œuvre de l'ITIE, y compris, le cas échéant, tout plan destiné à intégrer les Exigences de l'ITIE dans les législations ou réglementations nationales.	E 1.5.c.iii	-	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan n'identifie pas ni ne présente de manière explicite tout obstacle juridique ou réglementaire à la mise en œuvre de la norme ITIE • Il ne contient pas non plus d'activités d'évaluation qui permettraient d'identifier de tels obstacles ainsi que les actions pour y remédier. 	<p>Au Comité Exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer lors de la revue du plan l'identification des obstacles juridiques ou réglementaires et des actions pour y remédier.
Le Plan de travail doit présenter le travail du Groupe multipartite dont l'objectif est la mise en œuvre des recommandations de la Validation et du processus ITIE.	E 1 5 C iv	-	Le plan de travail ne contient pas d'actions visant la mise en œuvre des recommandations de la Validation et du	<p>Au Comité Exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans le plan de travail des actions visant la mise en œuvre

			processus ITIE.	des recommandations de la Validation et du processus ITIE
Le plan de travail doit identifier les sources domestiques ou externes de financement et d'assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail convenu dans les délais impartis.	E.1. 5. d	Le plan identifie le Gouvernement comme l'unique ou la principale source de financement	Contradiction entre le plan de travail dont toutes les actions sont intégralement financées par le Gouvernement et sa note explicative qui présente le financement de certaines actions/activités comme étant à rechercher, rendant ainsi hypothétique la réalisation de ces dernières.	Au Comité Exécutif : • Harmoniser le Plan de travail et sa note explicative
Le plan de travail doit être rendu largement accessible au public, par exemple au moyen d'une publication dans la presse écrite, sur le site Internet national de l'ITIE et/ou sur les sites Internet de l'entité de l'État et du ministère concerné, ou de par son affichage dans des lieux qui sont facilement accessibles au public.	E.1. 5. e	Le plan est accessible sur le site de ITIE – RDC.	-.	-
Le plan de travail doit faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle.	E.1. 5. f	-	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de travail n'a pas encore fait l'objet de revue ni de mise à jour annuelles. • Il n'a pas non plus prévu les revues et mises à jour annuelles 	Au Comité Exécutif : <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la revue et la mise à jour du plan de travail • Intégrer les revues et mise à jour annuelles dans le plan de travail
Le plan de travail doit inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE (8.1-8.4), et qui prenne	E.1.5 g	Le plan de travail triennal : <ul style="list-style-type: none"> • Est compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par 	-	-

en considération les exigences administratives telles que le processus de recrutement et le financement.		le Conseil d'administration de l'ITIE. <ul style="list-style-type: none"> • Comprend une action de sondage d'auto-validation • prévoit la préparation des programmes budgétaires pluriannuels (sous-entendu l'élaboration du plan des 3 prochaines années). 		
--	--	--	--	--

2.2. Forces, faiblesses par rapport à la mise en œuvre des activités

2.2.1. Action 1 : Entreprendre les études de cadrage du secteur minier artisanal et du secteur Forestier (A1)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Financer l'étude de cadrage du secteur artisanal (A.1.1)	Janvier-mai 2015	réalisé	10	10	100				10	10	100	Etude réalisée Rapport adopté par le Comité Exécutif ⁶	<ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée hors délai. • Rapport de l'étude de cadrage non accessible sur le site Internet de l'ITIE-RDC (onglet non-opérationnel)
Financer l'étude de cadrage du secteur Forestier (A.1.2)	Janvier-mai 2015	réalisé	10	10	100				10	10	100	Etude réalisée Rapport adopté par le Comité Exécutif ⁷	<ul style="list-style-type: none"> • Etude réalisée hors délai. • Rapport de l'étude de cadrage non accessible sur le site Internet de l'ITIE-RDC (onglet non-opérationnel)

⁶ PV de la réunion du Comité Exécutif du 04 novembre 2015 : <https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvTUluWmk0eHFKbEE/view>

⁷ Idem

Financer l'intervention d'autres consultants (A.1.3)	Janvier-mai 2015	non-réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification et raisons non documentées
Cote totale pour l'action A1			30	20	66,7				30	20	66,7		Action globalement réalisée nonobstant la non-réalisation de l'activité A.1.3. : études réalisées et rapports adoptés par le Comité Exécutif. Cependant, les deux activités réalisées l'ont été hors délai.

2.2.2. Action 2 : Redynamiser les Centres de négoce où tous les opérateurs artisanaux (y compris les coopératives des creuseurs) vendraient librement leurs minerais (A2)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux du Nord Kivu (A.2.1)	2015 - 2016	Réalisé pour 2015	10	10	100	10	0	0	20	10	50	Réalisation effective en 2015	<ul style="list-style-type: none"> Les activités A.2.1, A.2.2, A.2.3 et A.2.4 (pour le Maniema) ont été réalisées dans un seul site à Goma au lieu de 4 sites initialement prévu et ce changement n'est pas documenté. Le rapport narratif de l'activité ne permet pas d'identifier les cibles atteintes autant que le plan n'indique combien devraient l'être, rendant ainsi difficile l'appréciation de la performance. Activités réalisées largement
Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux du Sud Kivu (A.2.2)	2015-2016	Réalisé pour 2015	10	10	100	10	0	0	20	10	50		
Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux de la province orientale (A.2.3)	2015-2016	Réalisé pour 2015	10	10	100	10	0	0	20	10	50		

													en retard au regard du délai indiqué dans la feuille de route.
Ateliers de renforcement de capacités et de sensibilisation des opérateurs artisanaux du Maniema et du Katanga (A.2.4)	2015 - 2016	Réalisé partiellement	10	5	50	10	0	0	20	5	25	Réalisation effective en 2015 en ce qui concerne le Maniema	<ul style="list-style-type: none"> • Activité non réalisée pour Lubumbashi et raisons non documentées • Non-respect de la planification et raisons non documentées
Visite des centres de négoce par les parties prenantes (A.2.5)	2015-2016	Non-réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification et raisons non documentées
Cote totale pour l'action A2			50	35	70	50	0	0	100	35	35	Action réalisée partiellement à 70 %	

2.2.3. Action 3: Valider et publier les études de cadrage du secteur minier artisanal et du secteur forestier (A3)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal et le secteur bois à Kisangani (A.3.1)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal et le secteur bois à Kinshasa (A.3.2)	Mai 2015	Réalisé	10	10	100				10	10	100	Réalisation effective (2 ateliers, l'un sur le secteur minier artisanal et	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport narratif de l'activité ne permet pas d'identifier les cibles atteintes autant que le plan n'indique combien devraient l'être, rendant

												l'autre sur le secteur forestier	ainsi difficile l'appréciation de la performance. • Activités réalisées largement en retard au regard du délai indiqué dans le plan
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Goma (A.3.3)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Bukavu (A.3.4)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Kindu (A.3.5)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	Réalisation effective en 2015 en ce qui concerne le Maniema	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à Kalemie (A.3.6)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification et raisons non documentées
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur Minier Artisanal à	Mai 2015	Réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification

Lubumbashi (A.3.7)													
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur forestier au Bandundu (A.3.8)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes pour la revue des études de cadrage sur le secteur forestier dans la province de l'Equateur (A.3.9)	Mai 2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A3			90	10	11,1				90	10	11,1		Action réalisée partiellement à 11 %

2.2.4. Action 4 (A4) : Sensibiliser les parties prenantes à la collecte de données du secteur minier artisanal et du secteur forestier

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Atelier de sensibilisation des parties déclarantes à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Kisangani (A.4.1)	sept 2015 – avril 2016	sept 2015 – avril 2016	10	0	0	10	5	50	20	5	25		Absence d'indicateurs de réalisation (nombre de participants)
Atelier de formation des parties prenantes sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Kisangani (A.4.2)	sept 2015 – avril 2016	sept 2015 – avril 2016	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification

Atelier de sensibilisation des parties déclarantes de Bukavu et de Goma à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Goma (A.4.3)	sept 2015 – avril 2016	sept 2015 – avril 2016	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Atelier de formation des parties prenantes de Bukavu et Goma sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Goma (A.4.4)	Mai 2015	sept 2015 – avril 2016	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Atelier de sensibilisation des parties déclarantes à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Lubumbashi (A.4.5)	sept 2015 – avril 2016	sept 2015 – avril 2016	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Atelier de formation des parties prenantes sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Lubumbashi (A.4.6)	sept 2015 – avril 2016	sept 2015 – avril 2016	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification et raisons non documentées
Atelier de sensibilisation des parties déclarantes à la Collecte de données du secteur Minier Artisanal à Kindu (A.4.7)	sept 2015 – avril 2016	Réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Atelier de formation des parties prenantes sur la fiscalité et le cadre référentiel du secteur Minier Artisanal à Kindu (A.4.8)	sept 2015 – avril 2016	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A4			80	0	0	80	5	6,25	160	5	3,1		Action réalisée partiellement à 6 %

2.2.5. Action 5 : Recruter un AI et publier les Rapports ITIERDC 2014 et 2015 du secteur minier artisanal et du secteur forestier (A5)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Recruter l'AI pour les rapports ITIE-RDC 2014 et 2015 secteur minier artisanal (A.5.1)	Janvier 2016	Non réalisé				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Recruter l'AI pour les rapports ITIE-RDC 2014 et 2015 secteur bois (A.5.2)	Janvier 2016	Non réalisé				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de présentation des rapports ITIE-RDC 2014 et 2015 secteur minier artisanal et secteur bois à Kinshasa (A.5.3)	Janvier 2016	Non réalisé				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de présentation des rapports ITIE-RDC 2014 et 2015 secteur minier artisanal à Lubumbashi (A.5.4)	Janvier 2016	Non réalisé				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de présentation du rapport ITIE-RDC 2014 et 2015 secteur minier artisanal et secteur bois à Kisangani (A.5.5)	Janvier 2016	Non réalisé				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de présentation du rapport ITIE-RDC 2014 et 2015 secteur minier artisanal à Goma (A.5.6)	Janvier 2016	Non réalisé				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A5						60	0	0	60	0	0	Action non réalisée ; Non-respect de la planification	

2.2.6. Action 6 : Organiser des ateliers d'analyse des rapports du secteur minier artisanal et du secteur forestier (A6)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier artisanal à Kinshasa (A.6.1)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur bois à Kinshasa (A.6.2)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur bois à Bandundu ville (A.6.3)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur bois à Mbandaka (A.6.4)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier artisanal Kisangani (A.6.5)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur bois à Kisangani (A.6.6)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier artisanal à Goma (A.6.7)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier artisanal à Bukavu (A.6.8)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification

artisanal à Kindu (A.6.9)													
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier artisanal à Kalemie (A.6.10)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur l'analyse du Rapport ITIE-RDC 2014 secteur minier artisanal à Lubumbashi (A.6.11)	Avril 2016	Avril 2016				10	0	0	10	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A6						110	0	0	110	0	0		Action non réalisée ; Non-respect de la planification

2.2.7. Action 7 (A7) : Consulter les parties prenantes pour qu'elles se prononcent sur le contenu des rapports

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
3 Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE à Kinshasa (A.7.1)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
4 Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE à Lubumbashi (A.7.2)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE en province orientale (A.7.3)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE au Nord Kivu (A.7.4)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE au Sud Kivu (A.7.5)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification

Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE au Maniema (A.7.6)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE au Bas Congo (A.7.7)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE au Kasai Oriental (A.7.8)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Ateliers des parties prenantes sur les données à divulguer dans les rapports ITIE au Kasai Occidental (A.7.9)	Mai 2015 à Juillet 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A7			90	0	0	90	0	0	180	0	0		Action non réalisée

2.2.8. Action 8 : Améliorer la présentation des rapports pour les rendre compréhensibles par les différentes parties prenantes (A8)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Kinshasa (A.8.1)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Lubumbashi (A.8.2)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Kisangani (A.8.3)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Organiser des ateliers d'évaluation, par les parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Kisangani (A.8.3)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification

parties prenantes, du processus de rédaction des rapports ITIE à Goma (A.8.4)	Décembre 2017													planification
Organiser des ateliers, des conférences et des tables rondes pour l'élaboration d'un canevas des besoins des parties prenantes (Parlement, le Gouv. les Régies Financières, les agences de contrôle et de vérification, les organismes chargés des réformes et de notation, les chercheurs, les investisseurs) dans les rapports ITIE à Kinshasa (A.8.5)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification	
Organiser des ateliers, des conférences et des tables rondes pour l'élaboration d'un canevas des besoins des parties prenantes (Parlement, le Gouv. les Régies Financières, les agences de contrôle et de vérification, les organismes chargés des réformes et de notation, les chercheurs, les investisseurs) dans les rapports ITIE à Lubumbashi (A.8.6)	Juin 2015 à Décembre 2017		10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification	
Organiser des ateliers, des conférences et des tables rondes pour l'élaboration d'un canevas des besoins des parties prenantes (Parlement, le Gouv. les Régies Financières, les agences de contrôle et de vérification, les organismes chargés des réformes et de notation, les chercheurs, les investisseurs) dans les rapports ITIE à GOMA (A.8.7)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification	
organiser des ateliers d'analyses des rapports déjà publiés par les parties prenantes à Lubumbashi (A.8.8)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification	
organiser des ateliers d'analyses des rapports déjà publiés par les parties prenantes à	Juin 2015 à Décembre	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification	

Kinshasa (A.8.9)	2017													
organiser des ateliers d'analyses des rapports déjà publiés par les parties prenantes à Kisangani (A.8.10)	Juin 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification	
Cote totale pour l'action A8			100	0	0	100	0	0	200	0	0	Action non-réalisée		

2.2.9. Action 9: Publier les rapports avant les sessions budgétaires du Parlement d'octobre de chaque année avec les améliorations et sous le format proposés par les PP (A9)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Recenser auprès des AFE les paiements 2013 et 2014 pour la mise à jour du cadrage (A.9.1)	30/06/15 ITIERDC 2013;	Réalisé (pour 2015)	10	10	100				10	10	100	Réalisation effective	-
Recenser auprès des AFE les paiements 2015 et 2016 pour la mise à jour du cadrage (A.9.2)	30/08/15 ITIERDC 2014;	-				10	10	100	10	10	100	Réalisation effective	-
Former les parties prenantes à l'utilisation du Progiciel TSL (A.9.3)	30/08/16 ITIERDC 2015; 30/08/17	Réalisé (pour 2015)	10	10	100	10	0	0	20	10	50	Réalisation effective : 4 ateliers, 2 à Lubumbashi et 2 à Kinshasa	-
Faire analyser par les PP le projet de cadrage pour les rapports 2013 et 2014 à soumettre à l'adoption du CE (A.9.4)	ITIERDC 2016;	Réalisé (pour 2015)	10	10	100				10	10	100	Réalisation effective : 4 ateliers, 2 à Lubumbashi et 2 à Kinshasa	-
Faire analyser par les PP le projet de cadrage pour les rapports 2015 et 2016 à soumettre à l'adoption du CE (A.9.5)		-				10	10	100	10	10	100	Réalisation effective	-

Réaliser les Travaux de conciliation du rapport 2013 et 2014 (A.9.6)	Réalisé	10	10	100				10	10	100	Réalisation effective	Non-respect des échéances fixées
Réaliser les Travaux de conciliation du rapport 2015 et 2016 (A.9.7)	-				10	10	100	10	10	100	Réalisation effective	-
Superviser les Travaux d'amélioration des projets des Rapports ITIE-RDC 2013, 2014, 2015 et 2016 par les PP (A.9.8)	Réalisé (pour 2015)	10	10	100	10	0	0	20	10	50	Réalisation effective	Non-respect des échéances fixées
Cote totale pour l'action A9		50	50	100	50	30	60	100	80	80	Réalisation totale pour les activités de 2015	

2.2.10. Action 10 : Organiser des ateliers de Mise à niveau des PP pour analyser les rapports publiés sous le modèle du SI (A10)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Kinshasa (A.10.1)	Mai 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Lubumbashi (A.10.2)	Mai 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Kisangani (A.10.3)	Mai 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Goma (A.10.4)	Mai 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification

Atelier de Renforcement de capacités des parties prenantes à la lecture des Rapports ITIE à Muanda (A.10.5)	Mai 2015 à Décembre 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A10			50	0	0	50	0	0	100	0	0	Action non réalisée	

2.2.11. Action 11 : Disséminer les rapports (A11)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Ateliers de dissémination des rapports ITIE-RDC 2012, 2013 et 2014 dans les 11 provinces (A.11.1)	Mai 2015 à Décembre 2017	Réalisé	10	2,7	27	10	0	0	20	2,7	14	3 conférences dans des universités : à Kisangani, Lubumbashi et Goma	Les 3 conférences ont porté uniquement sur le rapport ITIE 2013
Cote totale pour l'action A11			10	2,7	27	10	0	0	20	2,7	14	Action réalisée partiellement à 14 % (dans 3 provinces sur 11 sur près d'un an et demi)	

2.2.12. Action 12: Faire connaître l'ITIE au grand public (A12)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Atelier de renforcement des capacités des hommes et femmes des médias sur l'évolution du processus ITIE en RDC (Kinshasa) (A.12.1)	Janv. 2015 à Déc 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de renforcement des capacités des hommes et femmes des médias sur l'évolution du processus ITIE en RDC (Lubumbashi) (A.12.2)	Janv. 2015 à Déc 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Conférence des députés et sénateurs dans la	Janv. 2015 à	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de

sensibilisation des citoyens à Kinshasa (A.12.3) Déc 2017													la planification
Cote totale pour l'action A12				30	0	0	30	0	0	60	0	0	Action non-réalisée

2.2.13. Action 13 : Faire agir et interagir les groupes cibles (A13)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Atelier de renforcement des capacités des OSC sur l'impact des rapports ITIE-RDC/ Lubumbashi (A.13.1)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Atelier de renforcement des capacités des OSC sur l'impact des rapports ITIE RDC / Kisangani (A.13.2)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Conférence débats des députés sur le contrôle parlementaire et les rapports ITIERDC à Goma (A.13.3)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Conférence des députés provinciaux sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE à Lubumbashi et Kisangani (A.13.4)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A13			40	0	0	40	0	0	80	0	0	Action non réalisée	

2.2.14. Action 14: Susciter l'intérêt des groupes cible pour qu'ils s'approprient le processus (A14)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Kinshasa (A.14.1)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Goma (A.14.2)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et	Janv 2015 à	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de

l'importance de l'ITIE à Matadi (A.14.3)	Déc. 2017												la planification
ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Lubumbashi (A.14.4)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Kisangani (A.14.5)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
ARC avec les ministres provinciaux sur le rôle et l'importance de l'ITIE à Lubumbashi (A.14.6)	Janv 2015 à Déc. 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A14			60	0	0	60	0	0	120	0	0		Action non réalisée

2.2.15. Action 15 : Rencontrer le Premier Ministre et le Parlement pour obtenir leur facilitation d'une rencontre préliminaire entre le Gouvernement et les délégués de la société civile autour de la redevabilité sur les revenus du secteur extractif (A15)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Prendre en charge les délégués des PP des provinces participants à la rencontre avec le Premier Ministre (A.15.1)	2015	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification
Organiser des réunions d'échanges pour la mise en place d'un cadre de concertation trimestrielle sur les revenus du secteur extractif (A.15.2)	2015 et 2017	Non réalisé	10	0	0				10	0	0	-	Non-respect de la planification
Organiser des réunions trimestrielles du cadre de concertation sur les revenus du secteur extractif (A.15.3)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A15			30	0	0	10	0	0	40	0	0		Action non réalisée

2.2.16. Action 16: Organiser des réunions d'échanges avec les Commissions parlementaires en charge de révision du code minier, de la rédaction du projet de code pétrolier et le code forestier pour qu'elles prennent en compte dans les prochains Codes les dispositions sur la transparence et la propriété réelle (A16)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Appuyer la participation des membres des OSC et du GMP aux travaux sur les Codes Minier et des Hydrocarbures (A.16.1)	Pas d'échéance	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des réunions entre les parlementaires et les membres du GMP sur les Codes Miniers et des Hydrocarbures (A.16.2)	Pas d'échéance	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
Cote totale pour l'action A16			20	0	0	20	0	0	40	0	0	Action non réalisée	

2.2.17. Action 17: Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif (A17)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser des conférence- débats de haut niveau entre les universitaires, les personnalités des OSC, les parlementaires et les membres du Gouvernement, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports (A.17.1)	2015, 2016, 2017	Réalisé (pour 2015)	10	10	100	10	0	0	20	10	50	1 conférence organisée à Kinshasa	
Organiser des conférence- débats	2015,	Réalisé	10	10	100	10	0	0	20	10	50	Journée de	

avec les universités de Kinshasa, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports (A.17.2)	2016, 2017	(pour 2015)										sensibilisation des Etudiants de l'Université Révérend KIM sur l'ITIE	
Organiser des conférence- débats avec les universités de Kisangani, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports (A.17.3)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des conférence- débats avec les universités de Lubumbashi, sur l'ITIE et l'impact de ses rapports (A.17.4)	2015, 2016, 2017	Réalisé (pour 2015)	10	10	100	10	0	0	20	10	50	-	Une seule conférence organisée alors que le plan parle de plusieurs. Difficile de savoir les participants à la conférence
Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif à Kinshasa (A.17.5)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif à Lubumbashi (A.17.6)	2015, 2016, 2017	non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
Cote totale pour l'action A17			60	30	50	60	0	0	120	30	25	Activité réalisée partiellement à 25 %.	

Remarque : Les conférences-débats sur le Rapport ITIE-RDC 2013 dans les Université de Kisangani, Goma et Lubumbashi ont été comptabilisées à l'action 12 portant sur la dissémination des rapports ITIE.

2.2.18. Action 18: Organiser des rencontres entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal (A18)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser une rencontre entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Kinshasa (A.18.1)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser une rencontre entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Lubumbashi (A.18.2)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser une rencontre entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Kisangani (A.18.3)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des rencontres entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal à Goma (A.18.4)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Kinshasa (A.18.5)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Lubumbashi (A.18.6)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Kisangani (A.18.7)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur de l'artisanat minier sur la norme ITIE à Goma (A.18.8)	2015, 2016, 2017	2015, 2016, 2017	10	0	0	10	0	0	20	0	0	-	Non-respect de la planification pour 2015
Cote totale pour l'action A18			80	0	0	80	0	0	160	0	0	Action non réalisée	

2.2.19. Action 19 : Organiser des rencontres entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier (A19)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser une rencontre entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier à Kinshasa. (A.19.1)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
Organiser une rencontre entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier à Mbandaka. (A.19.2)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
Organiser une rencontre entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier à Bandundu. (A.19.3)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur forestier sur la norme ITIE à Kinshasa (A.19.4)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur forestier sur la norme ITIE à Mbandaka (A.19.5)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
organiser des ateliers de formation des parties prenantes intervenant dans le secteur forestier sur la norme ITIE à Bandundu (A.19.6)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification pour 2015
Cote totale pour l'action A19			60	0	0	60	0	0	120	0	0		Action non réalisée

2.2.20. Action 20 : inexistante dans le plan

2.2.21. Action 21 : Tenir régulièrement les réunions du GMP et publier les PV (A21)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser les réunions Ordinaires et extraordinaires du Comité Exécutif (A.21.1)	3e mercredi du mois de Jan 2015 à Déc.2017	Réalisé partiellement	10	6,2	62	10	6,2	62	20	12,4	62	8 réunions ordinaires et extraordinaires sur 12 en 2015 et 2 sur 4 en 2016	Non-respect de la planification
Prendre en charge les Membres du Comité Exécutif de l'Intérieur (A.21.2)		Réalisé partiellement	10	6,2	62	10	6,2	62	20	12,4	62	-	Non-respect de la planification
Assurer la couverture médiatique des Réunions du Comité Exécutif (A.21.3)		Réalisé partiellement	10	6,2	62	10	6,2	62	20	12,4	62	-	Non-respect de la planification
Payer les jetons de présence des membres du Comité Exécutif (A.21.4)		Réalisé partiellement	10	6,2	62	10	6,2	62	20	12,4	62	-	Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A21			40	24,8	62	40	24,8	62	80	49,6	62	Action réalisée partiellement à 62 %	

2.2.22. Action 22: Préparer en consultation avec les PP des programmes budgétaires pluriannuels (A22).

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser les séances de travail avec les pp (A.22.1)	Mai 2015 à juin 2017		10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A22			10	0	0	10	0	0	20	0	0	Action non réalisée	

2.2.23. Action 23: Publier tous les documents de l'ITIE-RDC (A23)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser la logistique pour assurer une publication régulière de tous les documents (A.23.1)	Permanent	Réalisé partiellement	10	7	70	10	7	70	20	14	70	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports ITIE RDC sont régulièrement publiés sur le site internet de l'ITIE-RDC. • Les rapports d'audits de 2010 à 2014 sont sur le site internet. • La grande partie des comptes rendus des réunions du CE sont publiés sur le site. • Les relevés des activités sont publiés • Le rapport annuel d'activités 2014 est sur le site. • Beaucoup d'autres publications sont sur le site 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains documents ne sont pas encore publiés en ligne notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Rapport d'audit 2015. ○ Compte rendu de la réunion de mars et avril 2016. • Certains autres documents dont les titres paraissent sur le site internet sont inaccessibles, leurs onglets étant non opérationnels, notamment les rapports de cadrages du secteur minier artisanal et du secteur forestier, l'exposé de motif pour de l'élaboration du rapport ITIE artisanat minier et forestier • Certains autres documents publiés sur le site ont un contenu assez pauvre, peu spécifique ou pertinent : par exemple, les TDR et rapports des activités dans la rubrique « Activités », les onglets « Formation et sensibilisation ».
Cote totale pour l'action A23			10	7	70	10	7	70	20	14	70	Action réalisé partiellement à 70 %	

2.2.24. Action 24: Assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique (A24)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Rémunérations (A.24.1)	Jan 2015 à Déc.2017	réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100	Réalisation effective	-
Fournitures de Bureau (A.24.2)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Carburant et lubrifiant (A.24.3)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Entretien et Réparation véhicules (A.24.4)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Entretien et réparation matériel de bureau (A.24.5)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Loyer bureaux (A.24.6)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Téléphones (A.24.7)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Internet (A.24.8)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Missions CE et ST (A.24.9)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Frais Bancaires (A.24.10)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Assurance Véhicule (A.24.11)		réalisé	10	10	100	10	10	100	20	20	100		
Cote totale pour l'action A24			110	110	100	110	110	100	220	220	100	Action réalisée à 100 %	

2.2.25. Action 25 : Entreprendre un sondage d'auto-validation de la mise en œuvre de l'initiative (A25)

Activités	Échéance	Statut : Réalisé/ Non-réalisé	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016			Forces	Faiblesses
			Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%		
Organiser des ateliers avec les PP (A.25.1)	2015, 2016, 2017	Non réalisé	10	0	0	10	0	0	20	0	0		Non-respect de la planification
Cote totale pour l'action A25			10	0	0	10	0	0	20	0	0	Action non réalisée	

2.3. Activités non prévues mais réalisées

➤ Activités en rapport avec l'Action A2

Date	Lieu	Activité	Commentaires
16-17/11/2015	Kinshasa	Atelier de formation des agents et cadres du secteur forestier sur l'ITIE à Kinshasa /provinces de Bandundu, Equateur, Orientale et Kinshasa	<ul style="list-style-type: none"> • Province orientale déjà intervenue dans la formation de Goma • Motivation non documentée et aucune évidence de l'aval du CE.

➤ Activités en rapport l'Action A3 réalisées mais non planifiées

Date	Lieu	Activité	Commentaires
03/10/2015	Lubumbashi	Atelier de présentation du cadrage 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Motivation non documentée et aucune évidence de l'aval du Comité Exécutif (CE).

➤ Activités en rapport l'Action A4 réalisées mais non planifiées

Date	Lieu	Activité	Commentaires
16-22/01/2016	Bandundu	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parties déclarantes (Entités étatiques et les Entreprises) à la collecte des données pour le Rapport pilote 2014 ITIE-RDC 2014 artisanat minier et forestier (A&F) • Formation des parties déclarantes au système de télédéclaration du logiciel TSL 	Motivation non documentée et aucune évidence de l'aval du CE.
27/02-05/03/2016	Equateur	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parties déclarantes (Entités étatiques et les Entreprises) à la collecte des données pour le Rapport pilote 2014 ITIE-RDC 2014 artisanat minier et forestier (A&F) • Formation des parties déclarantes au système de télédéclaration du logiciel TSL 	

08-11/03/2016	Mbuji-Mayi	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des parties déclarantes (Entités étatiques et les Entreprises) à la collecte des données pour le Rapport pilote 2014 ITIE-RDC 2014 artisanat minier et forestier (A&F) 	
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation des parties déclarantes au système de télédéclaration du logiciel TSL 	

➤ **Activités en rapport l'Action A12 réalisées mais non planifiées**

Date	Lieu	Activité	Commentaires
18-20/03/2015	Lubumbashi	Formation des Communautés de base et Confessions religieuses sur l'ITIE	Motivation non documentée et aucune évidence de l'aval du Comité Exécutif.
26/03/2015	Kinshasa	Atelier sur la transparence des activités minières : cas de la redevance minière	
10/04/2015	Lubumbashi	Formation de la Société Civile sur la relecture des Outils ITIE	

➤ **Autres activités non prévues mais réalisées**

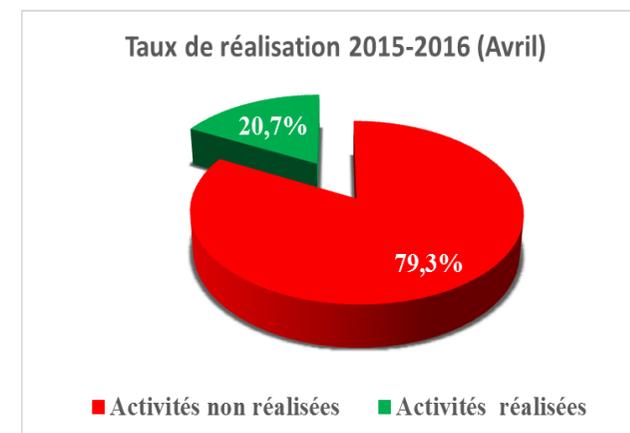
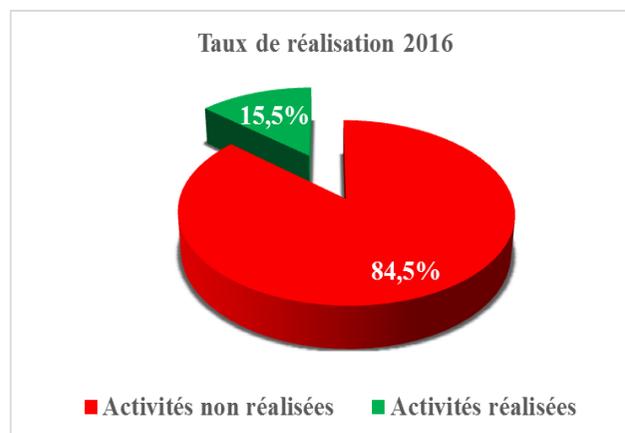
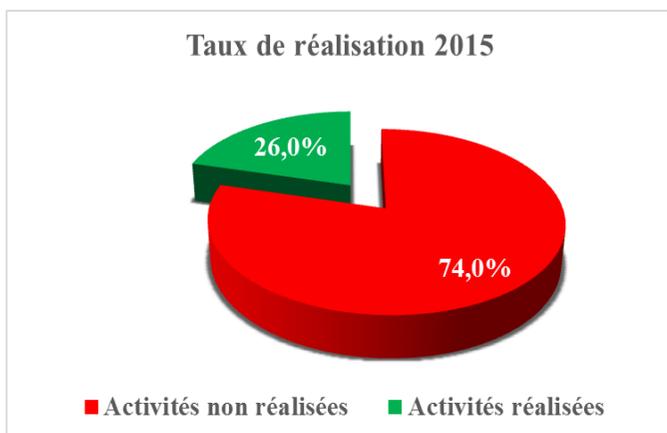
1. Suivi des recommandations du rapport ITIE-RDC 2014 de l'administrateur indépendant et le processus de validation 2017
2. Sensibilisation des agences en douane, des entreprises, de la DGDA et de la DRKAT sur les difficultés rencontrées lors des précédentes réconciliations en vue de trouver des solutions durables et améliorer la télé déclaration
3. Réunion d'harmonisation entre la DGDA et l'ITIE-RDC au sujet des écarts et de la préparation de la déclaration de la DGDA : 24 avril 2016, à Lubumbashi
4. Atelier de mise à niveau des parties prenantes à l'élaboration du rapport ITIE-RDC 2013 et présentation du rapport de lancement par l'administrateur indépendant à Kinshasa
5. Atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes au projet des rapports ITIE-RDC 2013
6. Atelier de révision en plénière du projet de rapport ITIE-RDC 2013 améliorer
7. Atelier de lancement de la collecte des données pour la publication de rapport ITIE-RDC 2014.

2.4. Tableau Synthèse du niveau d'exécution physique du Plan de travail

ACTIONS	Année 2015			Année 2016 (Avril)			Total 2015 et 2016		
	Max	Cote	%	Max	Cote	%	Max	Cote	%
Action 1 : Entreprendre les études de cadrage du secteur minier artisanal et du secteur (A1)	30	20	66,67	0	0	0	30	20	66,67
Action 2 : Redynamiser les Centres de négoce où tous les opérateurs artisanaux (compris les coopératives des creuseurs) vendraient librement leurs minerais (A2)	50	35	70	50	0	0	100	35	35
Action 3: Valider et publier les études de cadrage du secteur minier artisanal et du secteur forestier (A3)	90	10	11,11	0	0	0	90	10	11,11
Action 4: Sensibiliser les parties prenantes à la collecte de données du secteur minier artisanal et du secteur forestier(A4)	80	0	0	80	5	6,25	160	5	3,13
Action 5 : Recruter un AI et publier les Rapports ITIERDC 2014 et 2015 du secteur minier artisanal et du secteur forestier (A5)	0	0	0	60	0	0	60	0	0
Action 6 : Organiser des ateliers d'analyse des rapports du secteur minier artisanal et du secteur forestier (A6)	0	0	0	110	0	0	110	0	0
Action 7: Consulter les parties prenantes pour qu'elles se prononcent sur le contenu des rapports (A7)	90	0	0	90	0	0	180	0	0
Action 8 : Améliorer la présentation des rapports pour les rendre compréhensibles par les différentes parties prenantes (A8)	100	0	0	100	0	0	200	0	0
Action 9: Publier les rapports avant les sessions budgétaires du Parlement d'octobre de chaque année avec les améliorations et sous le format proposés par les PP (A9)	50	50	100	50	30	60	100	80	80
Action 10 : Organiser des ateliers de Mise à niveau des PP pour analyser les rapports publiés sous le modèle du SI (A10)	50	0	0	50	0	0	100	0	0
Action 11 : Disséminer les rapports (A11)	10	2,8	28	10	0	0	20	2,8	14
Action 12: Faire connaître l'ITIE au grand public (A12)	30	0	0	30	0	0	60	0	0
Action 13 : Faire agir et interagir les groupes cibles (A13)	40	0	0	40	0	0	80	0	0
Action 14: Susciter l'intérêt des groupes cible pour qu'ils s'approprient le processus (A14)	60	0	0	60	0	0	120	0	0

Action 15 : Rencontrer le Premier Ministre et le Parlement pour obtenir leur facilitation d'une rencontre préliminaire entre le Gouvernement et les délégués de la société civile autour de la redevabilité sur les revenus du secteur extractif (A15)	30	0	0	10	0	0	40	0	0
Action 16: Organiser des réunions d'échanges avec les Commissions parlementaires en charge de révision du code minier, de la rédaction du projet de code pétrolier et le code forestier pour qu'elles prennent en compte dans les prochains Codes les dispositions sur la transparence et la propriété réelle (A16)	20	0	0	20	0	0	40	0	0
Action 17: Organiser des conférences avec des partenaires de haut niveau au sujet de la gestion des revenus du secteur extractif (A17)	60	30	50	60	0	0	120	30	25
Action 18: Organiser des rencontres entre les opérateurs artisanaux avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur minier artisanal (A18)	80	0	0	80	0	0	160	0	0
Action 19 : Organiser des rencontres entre les opérateurs du secteur forestier avec le GMP sur le cadre référentiel du secteur forestier (A19)	60	0	0	60	0	0	120	0	0
Action 20 : inexistante dans le plan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Action 21 : Tenir régulièrement les réunions du GMP et publier les PV (A21)	40	24,8	62	40	24,8	62	80	49,6	62
Action 22 : Préparer en consultation avec les PP des programmes budgétaires pluriannuels.	10	0	0	10	0	0	20	0	0
Action 23: Publier tous les documents de l'ITIE-RDC (A23)	10	7	70	10	7	70	20	14	70
Action 24: Assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique (A24)	110	110	100	110	110	100	220	220	100
Action 25 : Entreprendre un sondage d'auto-validation de la mise en œuvre de l'initiative (A25)	10	0	0	10	0	0	20	0	0
COTE ET POURCENTAGE TOTAL	1110	289,5	26,08	1140	176,8	15,51	2250	466,3	20,72

Le Tableau ci-dessus ainsi que les diagrammes à secteurs ci-dessous montrent que le taux d'exécution physique du Plan de travail 2015-2017 de l'ITIE RDC n'a été que de 26,08 % en 2015 et de 15,51 % pour le premier quadrimestre 2016, soit au total 20,72 % pour la période allant du 01 janvier 2015 au 30 avril 2016.



Il s'observe que le taux d'exécution physique du Plan de travail est très faible. Par contre, il convient de noter que le nombre d'activités réalisées mais non prévues dans ledit plan est relativement élevé.

2.5. Comparaison entre exécution physique et exécution financière des activités (2015)

Cette comparaison se limite à l'année 2015 pour laquelle le Secrétariat Technique a publié une synthèse des données financières dans le projet du rapport annuel d'activités 2015. Nous reprenons ces informations dans le tableau ci-dessous :

N°	Sources de financement	Budget	Montant reçu	Exécution	Taux de mobilisation des ressources	Taux d'exécution (%) par rapport au	
						Budget	Montant reçu
1	Dotation budgétaire Gouvernement de la RDC	4 157 742,00	3 517 963,02	3 517 963,02	84,61%	84,61%	100,00%
2	Banque Mondiale/MDTF	419 900,32	419 900,32	361 707,17	100,00%	86,14%	86,14%
3	Autres partenaires	0	92 218,00	92 218,00	-	-	100,00%
	Total	4 577 642,32	4 030 081,34	3 971 888,19	88,04%	86,77%	98,56%

Source : Tableau réaménagé par nous sur base des informations contenues dans le Projet de rapport annuel d'activités ITIE – RDC 2015 (p. 48)

Le tableau ci-dessus renseigne que pour la mise en œuvre de l'ITIE, le montant total de ressources mobilisé a été de 4 030 081,34 USD sur une prévision de 4 577 642,32 USD, soit 88,04 %. Du montant total mobilisé, 3 971 888,19 USD ont été dépensé en 2015, soit une exécution financière de 98,56% des ressources mobilisées (représentant 86,77% du budget), contre une exécution physique de 26,08 % comme l'indique le tableau d'exécution physique ci-dessus (cf. point 2.2.1.27.). Il en résulte que près de 60 % des ressources budgétaires mobilisées et utilisées auraient été affectées à des activités non prévues. La disponibilité des données détaillées aurait pu permettre de vérifier si d'autres activités, quoique prévues, n'auraient pas accusé des dépassements très significatifs.

2.6. Forces, faiblesses par rapport à l'atteinte des résultats et objectifs

Il est à noter que le faible taux d'exécution physique des activités du Plan de travail hypothèque l'atteinte des résultats attendus et des objectifs visés. Toutefois certains résultats et objectifs sous-tendant des activités dont la mise en œuvre est prévue en 2016 et 2017, des efforts de réalisation effective seront nécessaires pour garantir des chances de les atteindre dans une mesure acceptable.

2.7. Principales Faiblesses et Recommandations pour l'amélioration de la mise en œuvre du Plan de travail 2015 – 2017 de l'ITIE – RDC

Au regard de ce qui précède, nous reprenons ci-dessous les principales faiblesses constatées et les recommandations dont la mise en œuvre pourrait contribuer à améliorer celle du Plan de travail 2015 – 2017 de l'ITIE – RDC.

Principales Faiblesses	Recommandations
<p>1. Non-respect de la planification : non-respect des délais, sites et formulations des activités ; beaucoup d'activités non prévues mais réalisées (et dans tous les cas, sans l'évidence de l'aval du Comité Exécutif).</p>	<p>➤ Au Comité Exécutif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exiger du Secrétariat des explications sur l'écart entre le taux de mobilisation des ressources et le faible taux d'exécution des activités ainsi que les raisons de leur remplacement par des activités non planifiée, le cas échéant débattre de la question lors d'une réunion du Comité Exécutif; ; 2. Mettre en place/renforcer le système de suivi des activités du Secrétariat Technique, à travers notamment : <ol style="list-style-type: none"> a. Des évaluations périodiques et régulières, et si besoin, la mise en place en son sein d'une Commission permanente chargée du suivi-évaluation de la mise en œuvre de

	<p>l'ITIE ;</p> <p>b. L'organisation d'une évaluation externe des activités du secrétariat technique.</p> <p>➤ Au Secrétariat Technique :</p> <p>3. Respecter la planification établie ; éviter les improvisations et, en cas de changement d'activités nécessité par le contexte, bien documenter les motivations du changement et le faire avaliser formellement par le Comité Exécutif ;</p> <p>4. Produire et soumettre de manière régulière des rapports périodiques (narratifs et financiers) au Comité Exécutif.</p>
2. Non publication de certains documents sur le site internet de l'ITIE-RDC et des onglets non opérationnels pour certains de ceux déjà publiés	<p>➤ Au Secrétariat Technique :</p> <p>5. Systématiser la publication des documents sur le site de l'ITIE-RDC et veiller à ce que tous les onglets soient opérationnels</p>
3. Les TDR et rapports d'activités postés sur le site internet de l'ITIE sont très pauvres : ils ne renseignent pas suffisamment sur le contenu, le public cible visé et/ou atteint et les résultats attendus et/ou obtenus, etc.	<p>➤ Au Secrétariat Technique :</p> <p>6. Améliorer le contenu des TDR et rapports d'activités postés sur le site internet de l'ITIE</p>
4. Non-réalisation de la revue et de la mise à jour du Plan de travail 2015-2017	<p>➤ Au Comité Exécutif et au Secrétariat Technique :</p> <p>7. Planifier et effectuer les revues et mises annuelles du Plan de travail 2015-2017. Les premières revue et mise à jour devront notamment prendre en compte la nécessité de :</p> <p>a. Préciser les indicateurs objectivement vérifiables</p> <p>b. Systématiser l'élaboration des feuilles de route annuelles et y préciser rigoureusement les délais de toutes les activités</p> <p>c. Intégrer l'identification des contraintes en matière de capacités et des actions pour y</p>

	<p>remédier</p> <ul style="list-style-type: none">d. Intégrer l'identification des obstacles juridiques ou réglementaires et des actions pour y remédier.e. Intégrer des actions visant la mise en œuvre des recommandations de la Validation et du processus ITIEf. Harmoniser le Plan de travail et sa note explicativeg. Veiller à ce que le plan de travail 2018-2020 soit élaboré avant le début de la période sur laquelle il porte et que ses objectifs reflètent les priorités nationales des industries extractives.
--	--

3. CONCLUSION

La POM a entrepris une évaluation du plan de travail triennal 2015 – 2017 de l'ITIE-RDC au regard des exigences de la Norme ITIE 2016 et de sa mise en œuvre, dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la transparence par une participation active à la mise en œuvre de l'ITIE et au renforcement de la redevabilité.

Deux résultats étaient attendus de cet exercice, à savoir :

- Les forces et faiblesses du plan de travail de l'ITIE-RDC au regard des exigences de la Norme ITIE 2016 et de sa mise en œuvre identifiées.
- Des recommandations pour la conformité du Plan de travail de l'ITIE-RDC à la norme 2016 et l'amélioration de sa mise en œuvre formulées et adressées au Comité Exécutif et au Secrétariat Technique.

De l'analyse critique qui a été faite du Plan de travail 2015-2017 de l'ITIE RDC au regard des exigences de la Norme ITIE, il résulte que celui-ci est conforme à la plupart d'entre elles. Cependant, le Plan n'établit pas de manière claire et précise le lien entre ses objectifs et les priorités nationales. Une des exigences majeures non respectées est la réalisation de la revue et de la mise à jour annuelles.

En ce qui concerne la mise en œuvre, le taux d'exécution physique du Plan de travail 2015-2017 de l'ITIE RDC n'a été que de 26,08 % en 2015 et de 15,51 % pour le premier quadrimestre 2016, soit au total 20,72 % pour la période allant du 01 janvier 2015 au 30 avril 2016. Il s'est ainsi observé que le taux d'exécution physique du Plan de travail était très faible. De plus, il a été observé un nombre élevé d'activités réalisées mais non prévues dans ledit plan. Par contre, le taux d'exécution financière a été très élevé en ce qui concerne l'année 2015. En effet, pour la mise en œuvre de l'ITIE en 2015, le montant total de ressources mobilisé a été de 4 030 081,34 USD sur une prévision de 4 577 642,32 USD, soit 88,04 %. Du montant total mobilisé, 3 971 888,19 USD ont été dépensés au courant ladite année, soit une exécution financière de 98,56% des ressources mobilisées (représentant 86,77% du budget), contre une exécution physique de 26,08 %. Il en résulte que près de 60 % des ressources budgétaires mobilisées et utilisées auraient été affectées à des activités non prévues.

Au regard de la situation relevée, la POM suggère au Comité Exécutif et au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC de prendre des mesures correctives nécessaires pour améliorer la mise en œuvre du Plan de travail 2015 – 2017 dans la perspective de l'atteinte des résultats attendus et des objectifs poursuivis, notamment :

- Planifier et effectuer les revues et mises annuelles du Plan de travail 2015-2017.
- Veiller au respect par le Secrétariat Technique de la planification établie ;
- Mettre en place/renforcer le système de suivi des activités du Secrétariat Technique.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à l'atelier d'évaluation du plan de travail 2015-2017 de l'ITIE – RDC

N°	ORGANISATION	PARTICIPANTS	GENRE	GSM	E-MAIL
1	POM	IBOND RUPAS A.	M	099 702 73 15	ibondrps@yahoo.fr
2	ALTERNATIF PLUS	Luc MUKENDI	M	099 767 77 40	Hluc20@yahoo.fr
3	CEC	Florent MUSHA	M	081 815 57 80	floshabani@gmail.com
4	CDH	Alphonse KABASELE	M	099 764 12 93	Alphonse.kabasele1962@gmail.com
5	DFDC	Lucienne KABANGE	F	081 529 81 93 099 355 88 77	kabangelucienne@gmail.com olynamigue.femme@yahoo.fr
6	POM	Cyrille KABAMBA	M	097 053 89 39	cyrillekabamba@yahoo.fr
7	POM	Jean Marie KABANGA	M	099 703 54 57	jmkabanga@gmail.com
8	OEARSE	Freddy KASONGO	M	099 556 70 01	oearserdc@gmail.com
9	DEDQ	Dan KABWITA	M	084 122 87 52	danielkabwita@gmail.com
10	AFREWATCH	Céline TSHIZENA TSH.	F	081 350 32 84	celinetshizena@afrewatch.org
11	VPPEE	Emile LONGA	M	099 758 05 04	
12	CDF	Marlène KAYUMBA	F	081 411 17 52	marlenekayumba@gmail.com
13	MDR	Elie KADIMA	M	081 211 58 34	Mdr_mdr2000@yahoo.fr
14	UNEF	Papy MUIPATAYI	M	099 591 86 39	papigloria@gmail.com
15	COSSCET	Père ANGELOS	M	081 051 23 14	Cosccet_inter@yahoo.fr
16	SADRI	Alain KAMWANGA	M	099 703 34 08	Alainkam72@yahoo.fr
17	PREMICONGO	Christian BWENDA	M	081 408 08 00	chrisbwenda@yahoo.fr
18	ACIDH	Jean Claude AMISI	M	099 299 62 62	shabaniamisi@gmail.com
19	SYNERGIE LUBUMBASHI	Dan MUKENDI	M	099 320 93 33 081 840 27 95	Selela99.dan@gmail.com
20	ASADHO	Jean C. KATENDE	M	081 172 99 08	jckatende@yahoo.fr
21	ASADHO	Jean KEBA	M	081 047 19 33	jeankeba@gmail.com
22	RELUFA-Cameroun	Jeff BAMENDJO	M	+2376704994 06	jnbamendjo@relufa.org

Annexe 2 : Brève présentation de la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM)

La Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur minier (POM) est un réseau qui regroupe actuellement 20 ONG implantées au essentiellement dans la Région du Katanga qui couvre le territoire de l'ex-province du Katanga et qui, après son démembrement suivant la constitution, comprend aujourd'hui 4 provinces, à savoir le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Lomami et le Tanganyika.

1. Mission

La mission de la POM est d'offrir à ses membres un espace de renforcement mutuel et de mise en commun des expériences, des informations et des initiatives, fondé sur le dialogue croisé entre les acteurs et capable de produire une réflexion et des propositions alternatives pour une meilleure gouvernance du secteur minier.

2. Objectifs

L'objectif global de la POM est de promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique, particulièrement dans le secteur minier aux fins de l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques, politiques et culturelles des populations de la République Démocratique du Congo

Les objectifs spécifiques sont :

- Promouvoir la transparence et renforcer la responsabilité/redevabilité dans la gestion de la chose publique, particulièrement dans le secteur minier
- Renforcer les capacités des OSC sur la chaîne des valeurs des ressources minières
- Contribuer à l'élaboration des lois les plus adaptées aux impératifs de la bonne gouvernance dans le domaine minier et de l'environnement qui prennent en compte les droits des communautés locales ainsi qu'au respect de celles-ci.
- Contribuer à la gestion durable des écosystèmes par la promotion des techniques et pratiques respectueuses de l'environnement.

4. Axes d'intervention

Le travail de la Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans le secteur minier est organisé en trois axes d'intervention, à savoir :

- a. Le renforcement des capacités des Organisations membres et des communautés locales (riveraines des sites d'exploitation minière)

- b. La recherche-action,
- c. Le plaidoyer et lobbying.

Le Renforcement des capacités des Organisations membres prend en compte une double dimension : individuelle (au niveau des membres) et structurelle (au niveau du réseau). En tant que groupe, la Plateforme a besoin de se renforcer. Par rapport aux membres, ce renforcement des capacités vise notamment à organiser/faciliter en leur faveur l'accès rapide aux informations (cybercafés, bibliothèques, ...), des formations/stages, la participation à des forums d'échange d'expériences.

Le renforcement des capacités des communautés locales consiste à les amener à connaître leurs droits socio- économiques et à savoir les défendre pacifiquement

La Recherche-action s'articule sur trois assiettes principales, à savoir :

- La réalisation du suivi (monitoring) de l'exploitation minière qui concourt à la constitution d'une base d'informations et expériences,
- La conduite et la production des études de cas
- La participation aux réformes législatives et réglementaires (analyse des lois et projets de lois du secteur minier, et formulation des propositions d'amélioration).

Les actions de plaidoyer et lobbying sont conduites sur base des dossiers élaborés à travers la recherche-action (axe 2) et s'effectuent à différents niveaux : local, provincial, national et international.

5. Thèmes de travail

Actuellement, les activités de la POM s'inscrivent dans le cadre de son plan triennal 2013-2016 qui s'articule autour de 4 volets thématiques :

- Participation au processus de révision de la législation minière
- Suivi des obligations des Industries Extractives
- Amélioration de la transparence
- Promotion de la culture de la redevabilité

Annexe 3 : Liste des membres de la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le secteur Minier (POM)

N°	Organisations	Noms et post-noms Représentants	Fonctions	Contact + Mail
Membres effectifs				
1	Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH)	Donat Ben BELLAH	Directeur Exécutif	0997025331 info@acidh.org
2	Action pour la Défense des Droits Humains (ADDH)	Daudet KITWA	Coordonnateur	0997025716 daudetkitwa@yahoo.fr
3	Alternatives Plus	Auguste MUTOMBO	Coordonnateur	0997680360 a.plusdrc@gmail.com
4	Action pour la Protection de la Nature et des Peuples Autochtones du Katanga (APRONAPAKAT)	Stéphane BANZA	Coordonnateur	0821692440 banzastephane@gmail.com
		Larcin SEYA KAPYA	Délégué	0995395132
5	Association Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (ASADHO)/Section du Katanga	Me Jean Claude BAKA	Président Provincial	+243814686111 asadhokatanga@ymail.com
6	Bureau de Développement Diocésain (BDD)	Placide MUKEBO	Directeur	placidemukebo@hotmail.com 0997022660
		Lucienne Buhendwa	Chargé du service de communication	lucienne_buhendwa@yahoo.fr; lucienne.mukandilwa@gmail.com 0997215664
7	Centre pour le Développement de la Femme (CDF)	Marlène KAYUMBA	Secrétaire Exécutif	0814111752 malenekayumba@gmail.com
		Peguy MPANDE	Animatrice	0812417565 peguympande@yahoo.fr cdf_kat@gmail.com
8	Centre des Droits de l'Homme et Droits	Grégoire MULAMBA	Secrétaire exécutif	0999940324 gregmul@hotmail.com
		Alphonse	Chargé de Droits	0997641293

	Humanitaires (CDH)	KABASELE	Humains	alphonse.kabasele1962@gmail.com
9	Collectif des Economistes du Congo (CEC DRC)	Florent MUSHA	Coordonnateur	0818155780 deborahmusha@yahoo.fr
10	Comité de Suivi pour la Contribution des Communautés et Eglises à la Transformation humaine (COSCCET)	Père ANGELOS	Coordonnateur	cosccet@gmail.com; cosccet_inter@yahoo.fr 0810512314
		IDI MUZUNGU	Chargé des relations publiques	0810647950 idimuzungu@yahoo.fr
11	Dynamique des Femmes pour le Développement Communautaire (D.F.D.C)/MAISON ANUARITE	Odette MWAMBA	Coordonnatrice	0997016861 dynamique.femme@yahoo.fr
		LUCIENNE KABANGE	Membre	0993558877 kabangelucienne@gmail.com
12	Groupe d'Actions : Non-Violence Evangélique (GANVE)	Crispin ILUNGA KASANGA	Coordinateur	0850393928 ganverdc@gmail.com
		Jean Marie KABANGA	Point Focal Mines	099 703 5457 jmkabanga@gmail.com
13	Mouvement pour les Droits humains et la Réconciliation (MDR)	Elie KADIMA	Coordonnateur	081 211 5834 mdr_mdr2000@yahoo.fr
14	Organisation pour la Promotion de la Femme (OPF)	Désire BANZA KALUMBA	Coordonnateur	081 468 7270 desirekalumba@yahoo.fr
15	Protection des Ecorégions de Miombo/Congo (PREMICONGO)	Christian BWENDA	Coordonnateur	chrisbwenda@yahoo.fr 0814080800
16	Service d'Appui au Développement Régional Intégré (SADRI)	IBOND RUPAS A'nzam	Directeur	ibondrps@yahoo.fr 099 702 7315
		KAMWANGA MWEPU Alain	Chargé de la Gouvernance et éducation à la paix	099 703 34 08 alainkam72@yahoo.fr
17	Union des	Pasteur KUT A	Président	0997027966

	Ecologistes Forestiers (UNEF)	KUT		didkutakut@yahoo.fr
		Distingué MUIPATAYI	Secrétaire Adjoint	0995218639 papigloria@yahoo.fr
	Membres adhérents			
18	African Resource Watch (AFREWATCH)	Emmanuel UMPULA	Directeur exécutif	emmanuelumpula@yahoo.fr 081 857 75 77
19	Observatoire d'Etudes et d'appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OERASE)	Freddy KASONGO	Secrétaire Exécutif	099 556 70 01 oearserc@yahoo.fr
20	Vision pour la Protection de L'Environnement et de L'Ecosystème (VPPE)	Théophile BOKUMU	Coordonnateur National	099 854 00 46 ; 082 175 30 91 ; theophilebokuma@gmail.com
21	Détectives Experts pour les Droits au Quotidien (DEDQ)	Georges TSHIMPUKI	Coordonnateur provincial	0995746965 ; dedqkatanga@gmail.com